

## Zoom sur Neutralis et son contrat de progrès

### Le contrat de progrès

Réalisé par [Nicolas Heintz](#) et [Pauline Palatino](#) du Pôle RSE, le contrat de progrès est un outil proposé aux adhérents afin de formaliser, piloter et valoriser leurs engagements dans le développement durable.

Ce document permet **de recenser** les actions déjà réalisées par l'entreprise mais **surtout de mettre en avant les principaux axes de progrès** sur lesquels l'entreprise souhaite avancer.

#### **Organisé en 4 parties**

, le contrat de progrès recense ainsi les actions sur :

- Le pilier progrès social
- Le pilier préservation de l'environnement
- Le pilier efficacité économique
- La gouvernance

### **Neutralis : une vision RSE sur 3 ans avec le contrat de progrès**



Service créé en 2003 au sein du groupe Schroll, [Neutralis](#) est devenue en 2009 l'une des 9 entreprises du groupe Schroll. Neutralis est spécialisé

**dans la collecte et la destruction de documents et marchandises confidentiels**

, avec une équipe de **10 collaborateurs**

L'entreprise vient de signer le 23 février dernier son contrat de progrès, s'étalant sur la **période 2017 - 2020**

Parmi les différents objectifs soulignés dans le document, voici un aperçu de quelques actions.

### **Réduire les émissions de gaz à effet de serre**



En 6 ans, Neutralis a réduit ses émissions de CO2 par tonne de papier de 30% et a obtenu le statut de  
**Maintenir le système de management de la qualité certifié ISO 9001**

Le [système de management de la qualité ISO 9001](#) permet à Neutralis de progresser en matière de qualité des prestations et de sécurité des données des clients, sujet au coeur de son activité. Il apporte la preuve qu'un système d'amélioration continue a été mis en place. Un audit annuel est prévu pour maintenir le niveau d'exigence de la norme.

### Pour en savoir plus

- [Découvrez le contrat de progrès réalisé !](#)
- [Retrouvez l'ensemble des contrats de progrès des adhérents](#)



[Retourner à la newsletter Idée Alsace n°40 de mars 2017](#)